

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/07/2025

Référence
2025-44

Objet de la délibération
Démolition/Construction/ Mise aux normes des sanitaires de l'école Gutenberg - Résultat de l'appel d'offres - choix des Entreprises

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	9

Date de la convocation
08/07/2025

Date d'affichage
08/07/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 18/07/2025

Et

Publication ou notification du :
18/07/2025

L'an 2025 et le 15 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BLOT Mickaël à M. BOURGOIN Pascal, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mmes : BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet : Démolition/Construction/ Mise aux normes des sanitaires de l'école Gutenberg - Résultat de l'appel d'offres - choix des Entreprises

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le résultat de l'appel d'offres déposé sur le portail des marchés publics, présenté lors de la séance du 11 juin 2025, puis présente, le résultat de la négociation des lots 01, 03, 05 et 12 ainsi que les devis reçus des lots 04 et 07, lots infructueux lors de l'appel d'offres; concernant les travaux de démolition/construction/ mise aux normes des sanitaires de l'école Gutenberg.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Augustin du Cabinet AMC Architectes de La Ferté-Bernard qui explique l'analyse des offres.

Après débat, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents : (Mme Gwenaëlle BARBIER n'a pas pris part au vote, épouse d'un candidat)

* décide de retenir les entreprises suivantes :

- lot 01 - gros-œuvre démolition VRD Entreprise SOMARÉ pour un montant ht de 101 961.10 €
- lot 02 - charpente bois couverture Entreprise MARTIN CHARPENTE pour un montant ht de 16 995.32 €
- lot 03 menuiseries extérieures aluminium Entreprise SPBM pour un montant ht de 6 623.00 €
- lot 04 isolation extérieure Entreprise MDP Gombourg pour un montant ht de 12 424.50 €
- lot 05 doublage cloisons isolation Entreprise PCI DECOR pour un montant ht de 8 889.67 €
- lot 06 faux plafonds Entreprise PCI DECOR pour un montant ht de 5 201.09 €

- lot 07 menuiseries intérieures bois Entreprise ART DU BOIS pour un montant ht de 12 714.16 €
- lot 08 électricité CF/cf ventilation Entreprise AS ELEC pour un montant ht de 12 611.97 €
- lot 09 plomberie Entreprise PAINÉAU TORTEVOIE pour un montant ht de 18 635.54 €
- lot 10 carrelage faïence Entreprise MELLIER pour un montant ht de 15 893.26 €
- lot 11 peinture Entreprise BOULFRAY pour un montant ht de 2 532.87 €
- lot 12 location bâtiment modulaire Entreprise COUGNAUD pour un montant ht de 12 372.00 €,

* autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, et à notifier au nom et pour le compte de la commune, ces offres aux entreprises.

Cette opération s'élève à un montant total ht de 226 854.48 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/07/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Lachapelle-du-Rhône. The stamp contains the text 'MAIRIE LACHAPPELLE-DU-ROHNE' around the perimeter and '74400' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A large, dark ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250715-D44_15072025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

